

# Document de gouvernance

## Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>15/07/2020</i>	<i>Rédaction initiale du document</i>
<i>1.0.1</i>	<i>21/08/2020</i>	<i>Relecture par Stéphanie et Gwendoline pour prise en compte des commentaires/objections</i>
<i>1.0.2</i>	<i>21/09/2020</i>	<i>Intégration des amendements réalisés lors de la validation collective du texte en plénière</i>
<i>1.0.3</i>	<i>05/10/2020</i>	<i>Ajout des droits et devoirs des membres et enfants</i>
<i>1.1.0</i>	<i>03/06/2021</i>	<i>Prise en compte association, outil jugement majoritaire, droits et devoirs des membres</i>
<i>1.1.1</i>	<i>08/06/2021</i>	<i>Mise à jour de l'image des cercles</i>

## Contenu

### Objectif

Ce document décrit le modèle de fonctionnement en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des aspects liés à la gouvernance au sein du groupe. Il a pour vocation d'être dynamique. Ce n'est pas au groupe de s'adapter à des règles strictes et figées mais bien aux règles de s'adapter à la vie et à la réalité du groupe. C'est pourquoi il devra être repris et retravaillé autant que nécessaire.

La gouvernance est la façon dont est gouvernée une entité ; ici, l'éco-hameau. Au regard du projet et des valeurs fortes qui y sont associées, notre mode de gouvernance porte une attention particulière à la place de chacun, à la possibilité de s'exprimer, à la prise en compte de tous les avis et à la discussion. Il évite les prises de pouvoir et fait la promotion du partage des compétences (savoir-faire, savoir-être et connaissances théoriques) et de

l'information. La communication et la transparence seront indispensables également. Enfin, il doit prévoir sa propre remise en question afin d'avoir une gouvernance au plus proche des aspirations du groupe.

## Cercle principal

Le cercle principal est le point de départ de notre modèle de gouvernance. Il existe afin de permettre au groupe de poursuivre la raison d'être qu'il s'est fixé.

Il est constitué de l'ensemble des futurs habitants membres du projet (appelé "Membres habitants" au sein de l'association). En tant que cercle principal, c'est lui qui par défaut, porte l'ensemble des pouvoirs et des responsabilités du groupe.

Ainsi, c'est lui qui prend les décisions du groupe selon le [processus de prise de décision](#) en vigueur.

Comme tout cercle au sein de notre gouvernance, le cercle principal peut choisir de déléguer une partie de ses pouvoirs et de ses responsabilités à un sous-cercle. Un nouveau sous-cercle naît lorsqu'au sein d'un cercle existant, le besoin de déléguer une partie de sa responsabilité à un plus petit nombre de personnes se fait sentir.

Les rencontres du cercle principal sont appelées "Plénières". Elles sont organisées à un rythme régulier qui peut varier selon l'étape d'avancement du projet. Elles sont organisées en physique aux alentours de Rennes sauf exception.

Elles permettent au groupe d'avancer dans ces objectifs à travers diverses formes qui nécessitent la participation des membres présents. Pour cela, [une boîte à outils de référence](#) a été constituée.

Afin de rentrer dans le cercle principal et d'ainsi pouvoir participer au projet d'habitat participatif, les prétendants doivent passer par le [processus d'intégration](#). Ce processus est garant de la stabilité du groupe en limitant les risques d'intégrer des personnes qui pourraient nuire au projet.

Il est bien évidemment possible pour les membres de quitter le projet et donc le cercle principal. Pour cela un [processus de sortie volontaire](#) à été rédigé afin que ces étapes de transition du projet se passent au mieux pour ceux qui s'en vont, de même que pour ceux qui restent.

Afin de faciliter la construction de la confiance au sein du groupe, nous avons rédigé un "[cadre de sécurité](#)" constitué des règles minimales communes sur lesquelles nous nous engageons tous. Il n'a pas pour vocation d'empêcher le conflit ni même le dépassement

d'une limite, de façon involontaire (ou volontaire : cela peut constituer une forme de désobéissance civile afin de questionner les règles en place) mais s'essaye à poser un cadre harmonieux pour le groupe.

Ne pouvant et ne souhaitant pas éviter les tensions et conflits dans le groupe, un processus de prévention et de gestion de conflit ([Cadre de sécurité/Gestion de conflit](#)) aide à traverser ces instants parfois difficiles pour la résilience du groupe.

Enfin, le groupe peut se servir du [processus d'exclusion](#) dont il s'est doté comme solution de dernier recours pour les cas où malheureusement cela s'avère nécessaire.

## Vie d'un cercle de pouvoir et de responsabilités

Notre gouvernance est constituée d'un ensemble de cercles de pouvoir à commencer par le cercle principal.

Chaque sous-cercle possède une fiche de rôle constituée de 4 éléments :

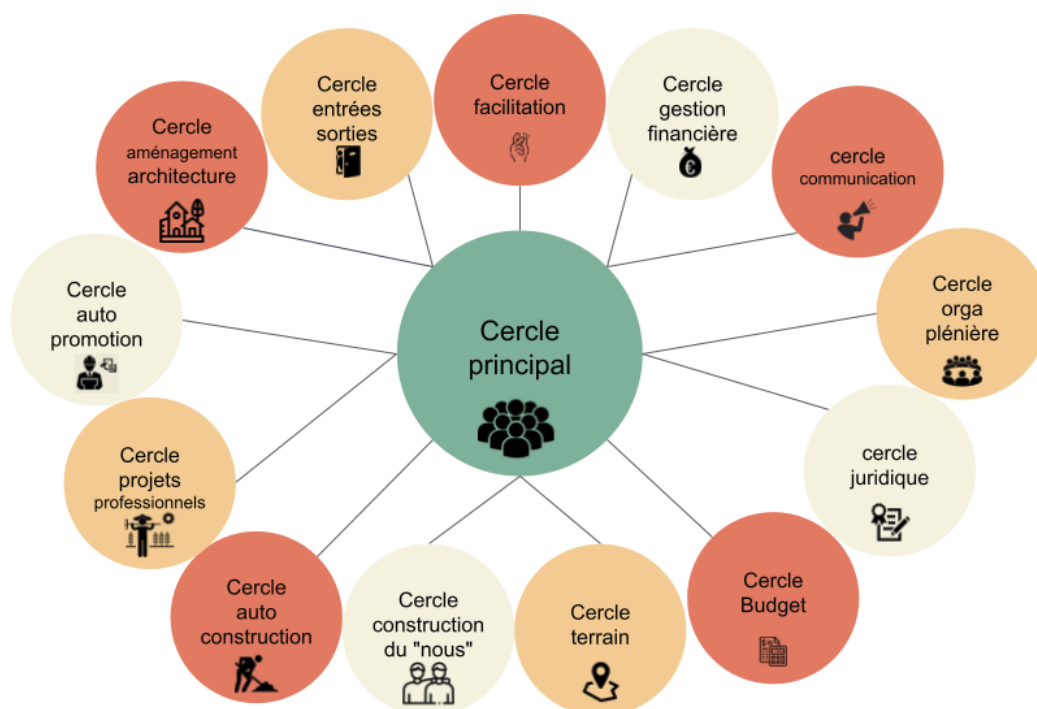
- **Sa raison d'être** : pourquoi est-ce que ce cercle existe ? qu'est ce qui manquerait au groupe sans sa présence ?
- **Ses responsabilités** : Que **doit**-il faire ? Qu'est ce que le groupe attend de lui ? Que lui a-t-il délégué ?
- **Ses pouvoirs** : Que **peut**-il faire que les non-membres du cercle ne peuvent pas faire ?
- **Ses règles de fonctionnement** : afin que son organisation soit transparente pour le groupe, comment fonctionne t-il ?

Actuellement, les règles de fonctionnement par défaut pour tous les sous-cercles sont :

- La rotation se fait sur la base du volontariat
- Le nombre de membres peut être augmenté ou diminué selon les besoins du cercle
- Tous les membres ne peuvent pas quitter le cercle en même temps. Au moins un des anciens membres doit assurer une transition d'un mois avec les nouveaux membres.
- Le cercle essaye, lorsque cela est pertinent, de favoriser l'introduction de nouveaux membres régulièrement afin qu'un maximum de personnes puisse s'essayer à ce rôle

Le cercle principal se définit quant à lui à travers l'ensemble des documents de la raison d'être.

Au sein d'un cercle, tous les membres sont équidistants du centre du cercle et sont donc considérés comme égaux dans les discussions.



Tous les cercles sont soumis à l'utilisation du processus de décision en vigueur ainsi qu'au cadre de sécurité du groupe.

Un cercle peut exister sans pour autant être composé de membres. Cela signifie qu'un besoin est identifié mais qu'il manque actuellement un ou plusieurs membres pour énergiser ce cercle. Un cercle peut être composé d'une seule personne. Dans ce cas, le cercle est souvent désigné à l'oral en tant que "rôle".

Les membres d'un cercle peuvent se réunir en physique ou à distance.

Lors des réunions de cercle, il est conseillé de faire usage des rôles fonctionnels suivants (à adapter selon la taille du cercle et les besoins) :

- *Gardien du temps* : aide le groupe à parcourir l'ordre du jour dans les délais qu'il s'est accordé
- *Secrétaire* : prend des notes pendant la réunion et rédige le compte-rendu qui est diffusé au groupe par la suite
- *Facilitateur* : gère les tours de paroles
- *Animateur* : anime la réunion afin que se succèdent les points à l'ordre du jour

Le cercle créateur doit alors rédiger ou faire rédiger la fiche de rôle associée à ce nouveau cercle puis la faire valider collectivement afin de l'ajouter au [tableau des fiches de rôles du groupe](#).

Un cercle peut être créé pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée, qu'elle soit courte ou longue.

Il est souhaitable que chaque cercle possède sa fiche de rôle afin de clarifier la structure et limiter les conflits. Toutefois, dans le cas de rôles temporaires non récurrents, le cercle est libre de juger lorsqu'il n'est pas nécessaire de rédiger une fiche de rôle pour éviter la lourdeur du processus.

Le groupe souhaite favoriser le fait que les membres d'un cercle changent au fil du temps pour rendre la gouvernance du groupe plus résiliente, pour qu'un partage des savoirs soit effectué et pour permettre à chacun d'avoir une meilleure compréhension et une meilleure empathie des différents rôles dans le groupe. Ainsi, chaque cercle doit avoir une "règle de rotation" précisée dans les règles de fonctionnement de sa fiche de rôle. Comme tout élément de la fiche de rôle, celle-ci est validée par le cercle créateur mais peut être proposée par le cercle lui-même. Toute règle de rotation est envisageable, voici quelques exemples (qui ne doivent pas pour autant limiter la créativité du groupe) :

- Rotation tous les X temps via un appel à volontaire
- Rotation tous les X temps via une élection sans candidat
- Rotation tournante sur l'ensemble des membres du cercle principale
- Rotation par tirage au sort
- Rotation à chaque occurrence d'événement (exemple: plénière)
- Rotation en interne du cercle avec des membres actifs et des membres passifs qui changent chaque mois (exemple: voir règle de rotation du cercle de facilitation)
- Les règles de : "rotation à la demande d'un membre" ou "pas de rotation pour raison X" sont acceptées bien qu'à limiter afin que les objectifs de nos règles de rotation soient bien remplies
- Clause de non renouvellement d'un mandat avant X temps
- Clause de rotation tournante afin qu'au moins un membre du cercle reste dans la nouvelle équipe pour assurer une continuité du suivi et des informations

À tout moment, un membre d'un cercle peut demander à le quitter. Le cercle peut alors remplacer le membre sortant selon sa règle de rotation en vigueur ou à défaut par appel à volontaire. Un cercle ne peut pas choisir lui-même ses membres. C'est au sein de son cercle créateur (celui qui lui a donc délégué une partie de ses pouvoirs et responsabilités) que le choix des membres du cercle est traité.

Un cercle peut s'éteindre sur décision de son cercle créateur.

## Outils d'organisation

Afin d'atteindre ses objectifs, le groupe s'est doté d'un ensemble d'outils numériques dont voici les principaux :

- [Slack](#) : communication inter-réunion
- [Trello](#) : planification et de visualisation des fiches de rôles existantes
- [Jitsi](#) : réunion en ligne
- [Doodle](#) : choix de dates à plusieurs pour une rencontre
- [Google Drive](#) : stockage de la mémoire du groupe (documents)
- [Splitwise](#) : gestion des comptes communs
- [LeChoixCommun](#) : prise de décision ou sondage par jugement majoritaire

## Droits et devoirs des habitants

Nous avons défini plusieurs types d'habitants :

- Membre habitant : personne acceptée par les membres du cercle principal (voir processus d'intégration) et intégré à celui-ci
- Membre soutien ou honneur : voir statuts et règlement intérieur de l'association
- Enfant: enfant d'un membre
- Non-membre : wwoofer, personne hébergée temporairement dans un foyer (exemple un membre de la famille), etc
- Candidat non actif : foyer candidat à l'intégration du cercle principal lors de la première phase (phase "découverte" : étapes 1 à 4 du processus d'intégration)
- Candidat actif : foyer candidat à l'intégration du cercle principal lors de la deuxième phase (phase de participation : étape 6 du processus d'intégration)

Voici le tableau listant les droits et les devoirs par type d'habitant:

	Membre Habitant	Enfant	Non-membre	Candidat Non Actif	Candidat Actif	Membre Soutien ou Honneur
<b>Droits</b>						
Faire des propositions	Oui	Oui(1)	Non	Non	Oui	Oui (10)

Participer aux tours de ressentis et clarifications	Oui	Oui(1)	Oui	Oui	Oui	Oui(10)
Émettre une objection	Oui	Oui(1)	Non	Non	Oui	Oui(10)
Participation aux plénières	Oui	Oui	Oui (12)	Oui	Oui	Non(11)
Habiter sur le lieu (résidence principale)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Participer à la vie commune	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Accès à l'information / aux outils	Oui	Oui	Non	Oui(4)	Oui	Oui(12)
Participer à la construction du projet	Oui	Oui	Non	Partielle ment (5)	Oui	Oui(10)
Partir	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Indisponibilité temporaire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui
<b>Devoirs</b>						
Participer à la vie commune	Oui	Oui	Oui	Oui (3)	Oui (6)	Non
Respect des textes fondateurs (gouvernance et vision)	Oui	Oui(2)	Oui(9)	Oui(7)	Oui(7)	Oui
Participation aux plénières (être présent à au moins 1 plénière sur 3)	Oui	Non	Non	Oui (au moins 1 sur les 2 mois)	Oui (au moins 3 en fin de phase)	Non
Informier le groupe en cas d'indisponibilité (8)	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Lire et commenter les textes fondateurs	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
Participation financière	Oui	Non	Au cas par cas	Au cas par cas	Au cas par cas	Oui(13)
Effectuer le	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non

remboursement des dettes sous 1 mois lorsque le cercle financier en fait la demande						
Participer à la construction du projet	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui(10)
Ne pas s'engager au nom du groupe sans son approbation préalable	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ND = non défini

(1) phase de rédaction trop abstraite. Les enfants peuvent proposer et prendre des décisions :

- a. à conditions que les parents puissent se porter garant que les enfants respectent les textes fondateurs,
- b. à l'exception des votes pouvant intervenir à la toute fin de notre processus de prise de décision dans certains cas et lorsque la décision implique des impacts financiers. Nous justifions cela par le poids, lors d'un vote, d'un foyer avec plusieurs enfants qui serait trop élevé par rapport à un foyer avec un couple ou une personne seule.

(2) suivants les capacités de l'enfant

(3) En l'occurrence, avoir participé à 1 plénière complète, 2 ateliers visio, 1 moment convivial avec le foyer complet (cf [Processus d'intégration](#))

(4) En lecture seule uniquement pour le Drive

(5) Participation aux phases de ressenti et de clarification de notre processus de décision

(6) Avoir participé à ce stade à 3 plénières, 6 ateliers visio, 2 moments conviviaux

(7) En prenant en compte le statut "d'apprenant" du candidat, encore en période d'appropriation de notre fonctionnement

(8) Par exemple:

- c. Répondre clairement sur son absence ou présence aux différentes plénières,
- d. en cas de difficultés personnelles temporaires prévenir le cercle entrée/sortie,

(9) Respect du cadre de sécurité et du règlement intérieur

(10) Uniquement en Assemblée Générale (AG) sauf invitation par le cercle principale

(11) Non, sauf invitation par le groupe



(12) Accès limité au cas par cas

(13) Uniquement via sa cotisation d'adhérent à l'association

## Différents types de foyers

Nous faisons la distinction entre **foyer permanent** et **foyer temporaire**.

**Les foyers permanents** regroupent **les membres, leurs enfants ainsi que les personnes accueillies durablement** au sein des foyers des membres.

**Les foyers temporaires** regroupent les **personnes hébergées de façon temporaire** : participant-e d'un chantier participatif, wwoofer, invités...

## Sources d'inspirations

- <https://labdsurholacracy.com/bande-dessinee-holacracy>
- <http://www.sociocratie.net/>
- Site SCOP le pavé avec leurs boites à outils :  
<http://www.scoplepave.org/pour-s-ecouter>
- Gouvernance dans le groupe Tera :  
<https://www.youtube.com/watch?v=ULQV70bRtrs>
- Ensemble de ressource sur la gouvernance (ancien groupe HP Maxime) :  
<https://docs.google.com/document/d/1jaXd-LnzaEIC8YPg7wtKlspuquMcwUjQgs6yUm5ngD8/edit?usp=sharing>